



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2002
Français
Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges américaines

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu	1-4	3
II. Aspects constitutionnels, juridiques et politiques	5-12	3
A. Généralités	5-9	3
B. Dernières élections et situation politique	10-12	5
III. Budget	13-17	5
IV. Situation économique	18-36	7
A. Généralités	18-20	7
B. Secteurs économiques	21-28	7
C. Finances	29-31	9
D. Transports et communications	32-33	10
E. Services publics de distribution d'électricité et d'eau et assainissement	34-36	10
V. Questions militaires	37	11
VI. Situation sociale	38-53	11
A. Travail	38-40	11
B. Éducation	41-46	12
C. Santé publique	47-49	13
D. Droits de la personne et questions connexes	50	14
E. Criminalité et prévention	51-53	14



VII.	Environnement	54–56	15
	A. Protection des ressources naturelles	54–55	15
	B. Réduction des effets des catastrophes naturelles	56	16
VIII.	Statut futur du territoire	57–62	16
	A. Position du gouvernement du territoire	58–59	16
	B. Position de la Puissance administrante	60–61	17
	C. Décision de l'Assemblée générale	62	17

I. Aperçu

1. Le territoire des îles Vierges américaines¹ est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à environ 1 600 km au sud-est de Miami et à 75 km à l'est de Porto Rico. Le territoire est constitué de trois grandes îles (Sainte-Croix, Saint-John et Saint-Thomas) et d'une petite île (Water Island) récemment passée sous la juridiction du gouvernement du territoire. Le chef-lieu, Charlotte Amalie, est situé sur l'île de Saint-Thomas.

2. Visitées par Christophe Colomb en 1493 en même temps que les îles qui sont actuellement les îles Vierges britanniques, les îles Vierges américaines ont été territoire danois de 1754 à 1917, date à laquelle elles furent achetées par les États-Unis d'Amérique. Leur administration a, en un premier temps, été confiée à la marine des États-Unis puis, après 1931, au Département de l'intérieur des États-Unis. Les responsabilités du Secrétaire d'État à l'intérieur vis-à-vis du territoire et d'autres zones insulaires sont actuellement assumées par le Bureau des affaires insulaires dont le plan stratégique pour la période allant de 2000 à 2005 est fonction de deux objectifs : aider le territoire à accroître l'efficacité de l'administration en lui fournissant l'assistance financière et technique nécessaire, et aider à gérer les relations fédérales et insulaires en favorisant l'adoption de politiques fédérales judicieuses².

3. Selon les résultats du recensement effectué par le Bureau of the Census des États-Unis publiés en juillet 2001, le chiffre de la population des îles Vierges était de 108 612 habitants en 2000, soit un accroissement de 7 % (6 803 habitants) par rapport au dernier recensement de 1990. Les taux d'accroissement enregistrés au cours de la même période étaient de 6 % à Saint-Thomas et Sainte-Croix et de 20 % à Saint-John³. D'après les articles parus dans la presse, à Saint-Thomas et à Sainte-Croix, qui étaient les îles les plus peuplées, l'exode des populations des villes vers les campagnes était dû aux destructions causées par le passage des cyclones, au délabrement de certains quartiers et à la construction de logements à loyer modéré à la périphérie des villes. Ces articles attribuaient l'augmentation de la population de l'île de Saint-John, dont les deux tiers des terrains sont des parcs nationaux, à la construction de nouveaux logements de Coral Bay à l'est de l'île⁴.

4. Depuis plusieurs décennies, l'immigration est en baisse. Les populations autochtones des îles Vierges, minoritaires lors des recensements de 1980 et de 1990, sont redevenues majoritaires en 1995, les enfants des immigrants étant venus grossir leur nombre. À l'heure actuelle, ceux qui sont nés aux États-Unis et dans ses territoires constituent 66,8 % de la population. Le pourcentage de résidents nés hors des États-Unis est demeuré stable au cours de la dernière décennie, passant de 33,9 % en 1995 à 33,2 % en 2000. Les immigrants viennent pour la plupart des Caraïbes orientales et de la République dominicaine, et les migrants de l'intérieur, de Porto Rico et de la partie continentale des États-Unis. Selon les statistiques de l'Immigration and Naturalization Service, le nombre d'immigrants clandestins appréhendés sur l'ensemble du territoire est passé de 202 en 1998 à 622 en 2001⁵.

II. Aspects constitutionnels, juridiques et politiques

A. Généralités

5. Les îles Vierges américaines sont un territoire des États-Unis d'Amérique, non constitué en État. Après l'adoption par la Puissance administrante de la loi organique [*Organic Act of the Virgin Islands, (1936)*], révisée en 1954, une certaine autonomie interne a été accordée au territoire, pour ce qui est de la gestion des affaires locales. Le pouvoir exécutif incombe à un gouverneur élu par la population, qui nomme, sur les conseils et avec le consentement de l'Assemblée, les directeurs des différents services administratifs.

6. Depuis la révision en 1954 par la Puissance administrante de l'*Organic Act of the Virgin Islands*, on a tenté à cinq reprises d'élaborer une constitution locale régissant les mécanismes de fonctionnement interne du gouvernement. Aucune de ces tentatives n'a abouti. Pour ce qui est du statut politique du territoire, le premier et seul référendum portant sur un éventail d'options politiques a eu lieu en 1993. À cette occasion, seulement 27 % de l'électorat a voté (80,3 % des votants se sont exprimés en faveur du maintien du statut actuel) et le scrutin n'a pas été validé parce que le taux de participation était inférieur à 50 %. En 2000, le Sénat a été saisi d'un projet de loi visant à prendre les dispositions nécessaires en vue de la tenue d'une Assemblée constituante, auquel il n'a pas été donné suite en raison de l'ajournement des travaux à la fin de

l'année. D'après les articles parus dans la presse, un sénateur du territoire avait présenté à nouveau en août 2001 un projet de loi priant l'Assemblée de convoquer une Assemblée constituante en 2003⁶. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune autre mesure n'avait été signalée. Le projet de constitution émanant de ladite Assemblée serait soumis à l'approbation de l'électorat du territoire par référendum, puis transmis au Congrès des États-Unis qui a pouvoir de le modifier, de l'approuver ou de le rejeter. En mai 2000, la House Resources Committee de la Chambre des représentants des États-Unis a entamé le processus législatif qui doit conduire à l'adoption d'un projet de loi (H.R. 3999) précisant les modalités d'adoption d'une constitution nationale par les îles Vierges des États-Unis et par Guam. La loi aurait prolongé les délais dont dispose le Congrès pour examiner tout projet de constitution présenté par ces territoires, le portant de 60 jours à une durée indéterminée, et aurait en outre confirmé que l'approbation d'une constitution locale par les électeurs du territoire ne les empêcherait pas de se prononcer pour l'autodétermination ni de modifier les dispositions qui régissent le statut politique actuel du territoire. Cependant, le Comité plénier de la Chambre des représentants n'a jamais donné suite au projet de loi qui, selon le règlement intérieur du Congrès, est devenu caduc⁷.

7. Le système judiciaire comprend deux tribunaux : le tribunal fédéral de grande instance des îles Vierges américaines, dont les juges sont nommés par le Président des États-Unis en consultation et d'un commun accord avec le Sénat; et le tribunal du territoire des îles Vierges américaines, dont les neuf juges sont nommés par le Gouverneur. Le tribunal fédéral de grande instance est compétent pour les affaires civiles, pénales et fédérales. En avril 2001, l'Assemblée des îles Vierges a adopté la loi 24-0039 par laquelle le territoire demandait au Congrès des États-Unis de modifier la loi organique révisée de 1954 pour que le Garde des sceaux du territoire puisse être élu par la population. D'après la loi, cette mesure « servirait les intérêts de la population des îles Vierges américaines en permettant au Garde des sceaux d'engager des poursuites judiciaires sans faire l'objet de pression de la part du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif⁸ ».

8. L'Assemblée, organe unicaméral, qui comprend actuellement 15 sénateurs, est élue au suffrage

universel pour un mandat de deux ans (voir au paragraphe 9 ci-après les mesures qui ont été prises pour réduire le nombre de sénateurs). Elle est habilitée à promulguer des lois sous réserve qu'elles soient compatibles avec les lois fédérales rendues applicables sur le territoire par le Congrès des États-Unis et ne portent pas atteinte aux droits garantis par des traités ou accords internationaux ni aux droits fondamentaux définis dans la Loi organique, dont le droit au respect des formes régulières et à une égale protection devant la loi, la liberté d'expression, la liberté de réunion et la liberté de religion. Elle peut également émettre des obligations, percevoir des droits de douane (à concurrence de 6 %) et contrôler la gestion des différents services administratifs. La législation est subordonnée à l'approbation du Gouverneur, dont le veto peut être annulé par une vote des deux tiers de l'Assemblée du territoire. Le Congrès des États-Unis conserve le droit de déclarer nulle et non avenue toute disposition prise par l'Assemblée du territoire. Les îles Vierges américaines sont représentées au Congrès des États-Unis par un représentant élu par la population, qui peut prendre part au vote dans les commissions où il siège, mais pas en plénière. En outre, elles ne sont pas représentées au Sénat des États-Unis et la Constitution n'accorde pas aux habitants du territoire le droit de voter aux élections présidentielles des États-Unis.

9. La vingt-deuxième Assemblée des îles Vierges a adopté une résolution demandant au Congrès des États-Unis de réduire le nombre de sénateurs. À la suite de quoi, la représentante du territoire, Mme Donna Christian-Christensen, a présenté au Congrès le projet de loi H.R. 2296. Adoptée par le Congrès le 12 septembre 2000 et signée par le Président le 4 décembre, cette loi modifie la loi organique révisée de 1954 en établissant que le nombre des membres de la législature des îles Vierges et le nombre de ses membres constituant un quorum seront désormais déterminés par les lois des îles Vierges. En présentant le projet de loi, la représentante a déclaré que celle-ci donnerait à ses mandants une plus grande autonomie en leur permettant de déterminer eux-mêmes le nombre de sénateurs de l'Assemblée locale sans qu'il soit nécessaire d'en référer au Congrès. Elle a ajouté qu'en raison de la crise financière, certains habitants des îles considéraient que l'adoption de cette loi, qui conduirait à une diminution du nombre de sénateurs, permettrait de faire des économies à un moment où les fonds étaient rares. En conclusion, elle a déclaré qu'elle avait

rédigé la loi de façon à ce que l'Assemblée des îles Vierges et non plus le Congrès soit habilitée à modifier la composition de l'Assemblée et à décider du nombre de sénateurs locaux car, selon Mme Christian-Christensen, indépendamment de la simple diminution du nombre de sénateurs⁹, toutes les solutions qui auraient pour effet de rendre la législature plus responsable et de dégager des économies budgétaires méritaient d'être envisagées. Les habitants des îles ont été ensuite appelés à se prononcer sur la question par un référendum qui a eu lieu en même temps que les élections générales du 7 novembre 2000. À une majorité écrasante des votants (14 949 contre 2 120), ils se sont prononcés en faveur d'une réduction du nombre de sénateurs, 12 589 d'entre eux souhaitant que ce nombre passe de 15 à 9. Toutefois le projet de loi No 24-0061 y relatif a été rejeté par 10 voix contre 5 par le Sénat le 18 juillet 2001. Selon la presse, le sénateur qui l'a présenté a déclaré qu'en dépit de l'opposition des deux tiers de ses collègues, la question se poserait de nouveau car la volonté des électeurs exprimée lors du référendum devait être respectée¹⁰.

B. Dernières élections et situation politique

10. À l'issue des élections de novembre 1998, M. Charles W. Turnbull du Parti démocrate a remplacé M. Roy L. Schneider du Mouvement indépendant des citoyens au poste de Gouverneur du territoire, à compter de janvier 1999. M. Turnbull a remporté les élections avec 58 % des voix contre 40,9 % pour le Gouverneur sortant, M. Schneider. Les prochaines élections auront lieu en novembre 2002.

11. Lors des dernières élections (7 novembre 2000), les électeurs ont élu les 15 sénateurs de l'Assemblée et réélu Mme Donna Christian-Christensen déléguée au Congrès. La vingt-quatrième Assemblée comprend sept démocrates, deux membres du Mouvement indépendant des citoyens et six membres non affiliés à des partis. Les prochaines élections à l'Assemblée et au poste de représentant du territoire sont prévues en novembre 2002.

12. Dans son discours annuel sur la situation du territoire en janvier 2002¹¹, le Gouverneur M. Turnbull a déclaré que les îles Vierges américaines devaient, sur le plan économique comme sur d'autres plans, faire face à de nouvelles difficultés à la suite des événements du 11 septembre 2001, mais que

l'ensemble de la situation, pour la troisième année consécutive, continuait de s'améliorer. Malgré une augmentation inadmissible du nombre d'homicides, la criminalité violente avait, d'une manière générale, continué à diminuer et le tourisme s'était remarquablement maintenu en dépit de la récession sur le continent et de la crainte des attentats terroristes. En outre, le gouvernement était parvenu à mieux assainir la situation financière en s'engageant sur la voie de l'équilibre budgétaire et en honorant ses obligations vis-à-vis des citoyens et des fonctionnaires. Sur le plan des relations entre le territoire et le Gouvernement fédéral, Mme Christian-Christensen avait, en 2002, mis l'accent sur des questions économiques telles que le relèvement du plafond des remboursements assurés par Medicaid, le maintien de l'abattement fiscal accordé pour le rhum et l'adoption de mesures visant à compenser les pertes que pourrait subir le territoire par suite des réductions d'impôts. Par ailleurs, elle a cherché à obtenir des éclaircissements au sujet de la propriété de la zone sous-marine située au large de Saint-John classée au nombre des parcs nationaux (voir par. 55)¹².

III. Budget

13. Selon les articles parus dans la presse en janvier 1999, le nouveau Gouverneur aurait déclaré que le gouvernement du territoire devrait faire face à une dette à long terme d'environ un milliard de dollars ainsi qu'à d'autres engagements. Il serait notamment en retard dans le paiement des fournisseurs (66 millions de dollars d'arriérés), dans le remboursement du trop-perçu d'impôts (24 millions de dollars) et dans le paiement d'autres dettes au titre d'autres fonds et d'exercices antérieurs (90 millions de dollars). Quatre mois plus tard, le Gouverneur a annoncé qu'il manquait au Trésor 5 millions de dollars pour payer les traitements des fonctionnaires qui pour la première fois dans l'histoire du territoire, ne seraient pas versés en temps voulu. À la suite de réunions tenues à Washington avec le Secrétaire d'État à l'intérieur, le Gouverneur a nommé en août 1999 une équipe spéciale chargée du redressement économique, composée de représentants du gouvernement du territoire et de l'Assemblée du pouvoir judiciaire du territoire. En janvier 2000, le chef de l'Équipe spéciale a annoncé que la dette des îles avait atteint la somme « inimaginable » de 1 milliard 12 millions de dollars et que les finances publiques étaient en déficit depuis six

ans. Il a ajouté dans son rapport que sans mesure propre à réduire les dépenses et à accroître les recettes, le déficit annuel atteindrait entre 80 et 100 millions de dollars en 2004. Le rapport proposait des mesures susceptibles de dégager un excédent budgétaire de 212 millions de dollars dans les cinq prochaines années. Au cours de l'exercice budgétaire 1999, les crédits alloués par le Congrès des États-Unis aux îles Vierges américaines s'élevaient à 489,2 millions de dollars. En 2000, elles ont reçu un financement supplémentaire exceptionnel de 5,4 millions de dollars pour la mise en place d'infrastructures essentielles nécessitées par les décisions des statuts fédéraux. L'octroi de cette somme était également subordonnée au respect par le territoire de normes de gestion financière et de reddition des comptes. Le budget a été approuvé dans le cadre du plan stratégique pour la période 2000-2005 du Bureau des affaires insulaires qui préconise l'exécution par l'Administration des îles de plans à long terme visant à améliorer la gestion financière d'ici à 2005. Autre mesure d'incitation au respect de ces normes, le projet de budget pour 2001 comprenait une ouverture de crédits anticipée de 10 millions de dollars des États-Unis, toujours dans le but d'assurer des besoins essentiels en infrastructures. Cependant, ces fonds ne seront pas disponibles avant l'exercice budgétaire de 2002, lorsque le Ministère de l'intérieur aura certifié que les normes de gestion financière ont bien été respectées.

14. Le budget d'un montant de 551 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2002 (en hausse par rapport au budget de 429 millions de dollars de l'exercice précédent) présenté par l'Assemblée a été ratifié par le Gouverneur en octobre 2001. Selon des articles parus dans la presse, le Gouverneur se serait inquiété de la « spécificité sans précédent » des rubriques du budget de 2002 et aurait instamment prié les sénateurs d'envisager de revenir à la formule antérieure du budget global qui donnait aux départements une plus grande latitude pour déterminer leurs propres besoins. Le gouvernement a également fait valoir que les récents événements survenus sur le continent pourraient amener le territoire à réduire ses dépenses en raison des fluctuations éventuelles du montant des recettes prévues¹³. Dans son discours de janvier 2002 sur la situation du territoire, le Gouverneur a signalé qu'en dépit de difficultés, le gouvernement était parvenu au cours des trois dernières années à « rétablir la rigueur budgétaire, à gagner le respect du Gouvernement fédéral, à élaborer

un plan quinquennal de redressement économique, à accumuler des recettes records, à rembourser le trop-perçu d'impôts et les arriérés de paiement des fournisseurs, à réduire sa dette, à verser aux fonctionnaires les augmentations de traitements qui leur étaient dues depuis longtemps et à jeter les bases d'un redressement économique reposant sur une large assise sur le continent ».

15. S'agissant de la diminution du nombre de fonctionnaires, le Gouverneur a signalé que les effectifs des administrations publiques avaient été réduits de 20 % depuis 1999 en raison des départs obligatoires ou volontaires à la retraite. Les effectifs de la fonction publique, notamment des trois branches du gouvernement et des organismes indépendants avaient été réduits, dans l'ensemble, de 700 personnes environ en 2001. Le nombre des fonctionnaires de l'État serait à présent à son niveau le plus bas depuis 25 ans. Dans le même temps, le secteur privé s'était considérablement développé (voir par. 39).

16. Le Gouverneur a également souligné que les efforts visant à créer de nouvelles sources de revenu aux niveaux local et fédéral et à réduire le lourd fardeau de la dette accumulée par le territoire se poursuivaient. Grâce à une perception plus efficace des impôts, le Bureau of Internal Revenue, au développement du secteur des services financiers et aux conditions offertes pour attirer d'autres entreprises, à la suite des efforts déployés par l'Economic Development Authority, le montant total des impôts perçus est passé de 484 millions de dollars en 2000 à 518 millions de dollars en 2001. En outre, des pressions ont continué à être exercées sur le Congrès pour obtenir la prorogation de l'abattement accordé sur la taxe perçue sur le rhum de manière à protéger cette industrie. En octobre 2001, le Ways and Means Committee de la Chambre des représentants a décidé d'exclure le rhum d'un nouvel accord commercial conclu par les États-Unis avec les pays andins, protégeant ainsi l'industrie du rhum des îles de la nouvelle concurrence hors-taxe des marchés du continent¹⁴. En mars 2002, le Président des États-Unis a signé une loi prorogeant pour deux années supplémentaires l'abattement de 13,25 dollars par gallon sur la taxe perçue sur le rhum. Selon le Bureau de la représentante du territoire, Mme Christensen, l'abattement de la taxe sur le rhum a permis au cours des dernières années au territoire d'encaisser près de 75 millions de dollars de recettes par an¹⁵. Le

gouvernement du territoire a également essayé d'obtenir que le Congrès étende également le dégrèvement fiscal fédéral à tous les contribuables des îles et que le Gouvernement fédéral assume une partie du coût du Earned Income Tax Credit programme destiné aux résidents ne disposant que de faibles revenus. Si ces efforts aboutissent, le gouvernement du territoire économiserait une somme d'environ 10 millions de dollars par an tout en permettant aux résidents concernés de bénéficier rapidement de cette mesure.

17. Selon le Gouverneur, de grands efforts avaient été faits pour faire face à la dette massive contractée à l'égard du Gouvernement fédéral, héritée des administrations précédentes en particulier les 200 millions de dollars dus à la Federal Emergency Management Agency qui avait aidé le gouvernement du territoire à faire face aux besoins à la suite du passage des cyclones Hugo et Marilyn. La dette contractée dans le cas du cyclone Hugo avait été annulée en décembre 2001 grâce à l'application des dispositions d'une loi (*Federal Credit Reform Act*). Des négociations étaient en cours pour résoudre le problème de la dette liée au cyclone Marilyn. Enfin on s'était particulièrement employé depuis 1999 à « révolutionner » les relations avec le Gouvernement fédéral en procédant à sept vérifications de comptes, ce qui a permis pour la première fois dans l'histoire du territoire d'être en pleine conformité avec les normes du *Single Audit Act*. On a ainsi contribué non seulement à protéger les sources de financement actuelles, mais également à restaurer la crédibilité du territoire au cas où il devrait solliciter une aide fédérale supplémentaire dans les années à venir.

IV. Situation économique

A. Généralités

18. En 2000, le produit intérieur brut par habitant des îles Vierges était estimé à 15 000 dollars. Pendant la même année, le PIB par habitant du territoire continental des États-Unis s'élevait à 36 200 dollars. Le tourisme est la principale activité économique, représentant plus de 70 % du PIB. Il est suivi par le secteur manufacturier : raffineries du pétrole, textiles, produits électroniques, produits pharmaceutiques et assemblage de montres et de bijoux¹⁶.

19. Compte tenu de la réduction de la taille du secteur public, le Gouvernement cherche à promouvoir de nouveaux investissements du secteur privé sur le territoire. En février 2001, l'Assemblée a adopté une loi visant à regrouper plusieurs petits organes de développement pour former la nouvelle Autorité de développement économique (ADE), entité semi-autonome qui a pour mission d'encourager le développement des entreprises existantes, d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire et d'accroître la transparence des opérations. Parlant au début de 2002, le Gouverneur a signalé que la ADE avait réussi au cours de sa première année d'existence, à promouvoir des initiatives dans le domaine du tourisme et à développer plus avant les services financiers. Des efforts plus récents visent à persuader des sociétés de technologie à s'installer dans les îles.

20. Pour ce qui est du commerce, le territoire est exempté de l'application de la loi Jones, qui exige que le transport de marchandises entre des ports américains se fasse sur des bâtiments battant pavillon américain. Les îles bénéficient d'autres privilèges commerciaux dans le cadre de leurs relations avec la Puissance administrante. Néanmoins, la balance commerciale est en général déficitaire du fait que le territoire est fortement tributaire des importations, dont la plupart viennent des États-Unis. En 1995, les importations et les exportations atteignaient, respectivement, 3 milliards 300 millions de dollars et 3 milliards 36 millions de dollars, d'après les chiffres officiels publiés par le Département de l'intérieur.

B. Secteurs économiques

1. Agriculture, élevage et pêche

21. Depuis la chute de la production sucrière dans les années 60, la part de l'agriculture dans l'économie du territoire est faible. Selon le recensement de 1990, 1,2 % seulement de la population active se consacrait à l'agriculture et à la pêche et, en 2000, ce pourcentage a encore baissé pour atteindre 0,7 %. En conséquence, le territoire importe environ 90 % de ses denrées alimentaires, pour un montant oscillant entre 200 et 300 millions de dollars par an. Le développement de l'agriculture est entravé par des coûts de production élevés et par la rareté de l'eau. Toutefois, des incitations au développement de l'agriculture existent. En particulier, les terres agricoles sont exemptées d'impôt, les revenus agricoles sont imposés à un taux

plus faible que les autres revenus et le matériel agricole importé est exempté à 50 % des impôts indirects. En outre, plusieurs programmes locaux et fédéraux accordent une aide au développement de l'agriculture. Dans le cadre d'un accord avec le Département américain de l'agriculture, un Fonds de développement agricole octroie des prêts directs pouvant aller jusqu'à 99 500 dollars. La Small Business Development Agency accorde des prêts directs pouvant aller jusqu'à 10 000 dollars aux agriculteurs et pêcheurs habilités. La Farmers Home Administration garantit jusqu'à 90 % des prêts bancaires pour l'acquisition de terres, de matériel et de bâtiments, ainsi que pour les dépenses d'exploitation.

22. En février 2001, le Sénat a procédé à des consultations dans les secteurs d'activités maritimes dans l'intention de revitaliser les pêches du territoire, en perte de vitesse. Deux des questions abordées ont été la nécessité de reconstruire le quai Fisherman's Pier, de Fredriksted – détruit en 1998 par le cyclone Georges – et l'importance qu'il y avait à aider les pêcheurs locaux à concurrencer leurs voisins des îles Vierges britanniques. En octobre 2001, la Division de la pêche et de la faune sauvage du territoire a reçu du Département du commerce des États-Unis un don de 62 000 dollars destiné à développer un programme de coopération pour déterminer les prises commerciales mensuelles en poids et en dollars de tous les poissons débarqués aux îles Vierges américaines¹⁷. Dans son discours de janvier 2002, le Gouverneur a évoqué l'achèvement en 2002 de la construction d'un nouveau marché de poissons sur Sainte-Croix, qui profiterait aux pêcheurs et aux vendeurs locaux.

2. Production manufacturière et industrie

23. Les mesures d'incitation en faveur de la production manufacturière relèvent d'un régime commercial qui confère des avantages exceptionnels aux îles Vierges américaines. Les articles montés dans le territoire peuvent être exportés en franchise vers les États-Unis même si leur valeur repose, à concurrence de 70 % sur des composants étrangers taxables. Les autres mesures incitatives comprennent notamment une exemption de 90 % des impôts locaux sur le revenu des sociétés pendant 10 à 15 ans pour les nouvelles entreprises manufacturières. Les produits destinés à l'exportation sont notamment les montres, les textiles, les produits électroniques, les produits

pharmaceutiques et le rhum (ce dernier représentant 15 % des recettes d'exportation du territoire).

24. Le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier est tombé à 2 210 en 1997, principalement en raison de la fermeture de deux des sept usines de montage de montres dans le territoire. En 2000, le Congrès américain a approuvé la législation soutenue par la déléguée des îles Vierges américaines, qui étend le crédit d'impôt salarial fédéral – initialement réservé au secteur de l'horlogerie – aux fabricants de bijouterie. Selon M. Turnbull, le Gouverneur, en 2000, quatre grands fabricants de bijouterie ont transféré leurs installations à Sainte-Croix pour profiter de cette mesure. Ce nouveau secteur d'activité devrait créer plusieurs centaines d'emplois dans les années à venir.

25. Le secteur industriel est dominé par la raffinerie Hess (Sainte-Croix), l'une des plus grandes de l'hémisphère occidental, qui emploie 2 000 personnes. En 1998, la compagnie pétrolière Hess a mis sur pied une coentreprise à 50 % avec Petróleos de Venezuela, pour acquérir et gérer la raffinerie. La nouvelle société a été désignée du nom de Hovensa L.L.C. La raffinerie a la capacité de traiter quelque 495 000 barils de pétrole brut par jour¹⁸. En février 2000, la Hovensa a annoncé un investissement de 600 millions de dollars pour la construction à Sainte-Croix d'une nouvelle installation de distillation du brai de pétrole, la composante du pétrole brut ayant le moins de valeur, en produits de valeur plus élevée. En janvier 2002, le Gouverneur a déclaré que l'Administration des finances publiques avait autorisé l'émission de 63 millions de dollars d'obligations d'activité privée afin d'aider à financer une nouvelle unité de cokéfaction, qui, a-t-il souligné, était essentielle pour que la Hovensa puisse demeurer compétitive par rapport aux raffineries du continent.

3. Tourisme

26. Le secteur touristique contribue pour plus de 70 % au produit brut du territoire et emploie, directement et indirectement les deux-tiers de sa main-d'oeuvre. Dans son discours sur la situation du territoire, le Gouverneur a indiqué que le tourisme demeurait la principale source de revenu du territoire et la clef de sa prospérité économique présente et future. En dépit des conséquences initialement dévastatrices des événements du 11 septembre 2001, le secteur des navires de croisière a fait preuve d'une grande capacité de résistance et a accusé une augmentation de 4 % des

arrivées de passagers par rapport à 2000. La West Indian Company Limited signalait que les lignes de croisière répondaient à la demande des passagers que les navires s'arrêtent aux ports battant pavillon américain, et prévoyait qu'en 2002, plusieurs méganavires entreraient le marché des îles Vierges, en remplacement de navires plus anciens et plus petits.

27. Le Gouverneur a également signalé que son administration déployait de gros efforts après les attaques terroristes pour créer un plan de redressement du secteur privé et des compagnies aériennes. En janvier 2002, American Air Lines, Delta Air Lines et United Air Lines avaient virtuellement rétabli leurs horaires réguliers à destination des îles. On s'attendait également à ce que le territoire bénéficie du faible niveau des tarifs aériens, des arrangements pour hôtels compétitifs et des promotions des compagnies aériennes. D'après le Gouverneur, la solidité de l'industrie hôtelière était attribuable à d'importants avantages dont les îles jouissaient par rapport aux destinations étrangères des visiteurs américains, ainsi qu'aux campagnes de publicité novatrices et agressives menées en 2001.

28. On s'est efforcé également d'encourager des investissements privés dans de nouveaux hôtels et les rénovations. Le Gouverneur a signalé plusieurs projets pour Saint-Thomas : un projet d'appartements en multipropriété de la chaîne Marriott portant sur 100 millions de dollars, un complexe pour Botany Bay de 160 millions de dollars et le parc thématique Carifest de 80 millions de dollars. En outre, de grands projets dans ce secteur ont été approuvés pour Sainte-Croix. En janvier 2001, le Sénat a approuvé à l'unanimité la modification du zonage de 615 acres au sud de l'île en vue de la création d'un complexe hôtelier et de casinos de Robins Bay pour un montant de 500 millions de dollars¹⁹. D'après le Gouverneur, deux autres grands projets à Sainte-Croix font l'objet de négociations. On s'attend à ce que le complexe de Robins Bay crée 1 000 emplois de construction et emploie environ 2 500 personnes une fois la première étape achevée²⁰. Faisant suite au Divi Carina Bay hôtel et à son casino (le premier de Sainte-Croix) ouvert en mars 2000, les nouveaux projets sont accueillis par la presse comme de nouveaux catalyseurs pour la relance de l'économie de Sainte-Croix, en récession depuis l'ouragan Hugo en 1989.

C. Finances

1. Services financiers locaux

29. Selon les informations les plus récentes communiquées par la Puissance administrante (A/AC.109/2076, par. 12 et 13), les montants en dépôt dans les huit principales institutions financières établies sur le territoire (Banco Popular, Bank of St. Croix, Chase Manhattan, Citibank, First Bank P.R., First Virgin Islands Federal Saving Bank, Bank of Nova Scotia et Virgin Islands Community Bank) dépassaient 1,2 milliard de dollars, dont 25 % de dépôts à terme (essentiellement dans les banques autres qu'américaines). Les banques, qui offrent aux particuliers et aux sociétés toute la gamme de services financiers, sont toutes soumises au contrôle du Conseil des banques du territoire, que préside le Gouverneur adjoint. Les banques américaines exerçant leurs activités dans le territoire sont aussi soumises aux lois américaines et au contrôle d'organismes américains qui en garantissent les dépôts.

30. Des assurances peuvent être contractées auprès d'agents d'assurance qui représentent les principales sociétés internationales. Le Gouverneur adjoint, qui est commissaire aux assurances, est chargé de régler ce secteur. 2001 était marquée par une controverse continue entre le Commissaire aux assurances et les fonctionnaires bancaires d'un côté, et les sociétés d'assurance de l'autre. D'après la presse, l'affaire concerne la position défendue par le commissaire aux assurances et d'autres qui estiment que le coût de l'assurance dans le territoire est trop élevé; on reconnaît des deux côtés qu'il n'y a pas assez de nouveaux assureurs; les assureurs estiment que l'interdiction de majorations légitimes des taux empêchaient de nouvelles sociétés d'assurance de s'établir aux îles Vierges. En décembre 2002, la controverse s'est amplifiée lorsque le Commissaire a imposé un moratoire de six mois pour empêcher les sociétés d'annuler les polices portant sur les propriétés foncières²¹. En mars 2002, la question n'est toujours pas réglée.

2. Finances internationales

31. Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publié en juin 2000 présentait les îles Vierges américaines comme l'une des 35 juridictions répondant aux critères techniques d'identification des paradis fiscaux²². Le

rapport dresse la liste suivante des critères permettant d'identifier un paradis fiscal : imposition faible ou nulle des revenus, absence d'échange de renseignements effectifs concernant le régime fiscal, manque de transparence sur le régime fiscal et « déconnexion de l'économie nationale » (la juridiction facilite l'établissement d'entités sous contrôle étranger sans obligation d'une présence locale substantielle). Selon des articles de presse, le fait que les îles Vierges américaines figuraient sur la liste des paradis fiscaux a déconcerté les autorités financières locales, dans la mesure où le territoire dispose d'un système fiscal bien déterminé, pratique les échanges d'informations sur son régime fiscal et fait preuve de transparence conformément aux textes législatifs et réglementaires fédéraux et locaux. Pour ce qui est de la « déconnexion de l'économie nationale », on a fait remarquer que le Congrès américain a expressément habilité le territoire à héberger des « sociétés exemptées » (sociétés étrangères exonérées de l'impôt fédéral et de l'impôt territorial sur leurs revenus, mais versant au gouvernement local une taxe professionnelle) en vertu de la loi sur la réforme fiscale de 1984 et de l'accord de mise en oeuvre appliqué en 1987²³. En mars 2001, l'OCDE a organisé des réunions avec les autorités des îles Vierges américaines pour débattre directement de la question. Un an plus tard, le 13 mars 2002, il a été annoncé que l'OCDE avait éliminé le territoire de sa liste. Conformément à une déclaration de l'OCDE, citée dans la presse, « les îles Vierges américaines ont essentiellement satisfait les exigences de l'OCDE en matière de transparence, et lorsque cela n'est pas le cas, le territoire s'est engagé à passer en revue les exigences en matière de présentation de rapport et d'audit de manière à garantir qu'au 31 décembre 2005, elles répondent aux normes élaborées par l'OCDE ». Le Gouverneur a répété que le territoire n'aurait jamais dû figurer sur la liste : « Notre programme a été concrètement autorisé par le Congrès et avait pour objet de fournir aux sociétés multinationales des possibilités commerciales et de planification fiscale. Il n'avait pas pour but de faciliter la fraude fiscale, le blanchiment de l'argent ou toute autre activité illicite grâce au secret ou en décourageant la coopération avec les autorités fiscales étrangères²⁴. »

D. Transports et communications

32. Les îles comptent cinq appontements. Celui de South Shore (Sainte-Croix), situé près de l'aéroport de

Sainte-Croix et de la zone industrielle, assure des opérations de levage et de transroulage. Celui de Gallows Bay (Sainte-Croix) possède une aire d'amarrage total de 213 mètres et une petite rampe de transroulage. Le port de Frederiksted (Sainte-Croix), d'une longueur de 1 580 mètres, peut accueillir simultanément deux grands paquebots de croisière et deux petits ainsi que des sous-marins. Celui de Crown Bay (Saint-Thomas) est doté de trois postes à quai pour paquebots de croisière, exploités par la Virgin Island Port Authority, organisme public semi-autonome, ainsi que d'un quai de 275 mètres équipé d'installations pour le transroulage, les porte-conteneurs et les lots de colis. La jetée de la West Indian Company (Saint-Thomas) est gérée par une société privée et sert essentiellement aux paquebots de croisière. Des projets d'équipement en cours d'exécution ou lancés à Saint-Thomas dans le cadre du budget de la Port Authority portent sur le développement de l'installation Red Hook Marine, le dragage continu des ports, l'amélioration de la promenade Charlotte Amalie et l'élargissement de l'appontement de Crown Bay. Sur Sainte-Croix, on élargira l'appontement de Gallows Bay, alors qu'à Saint-John, on construira l'installation de manutention de cargaisons de Enighed Pont, attendue depuis longtemps²⁵.

33. La Port Authority gère deux aéroports internationaux, l'aéroport Cyril E. King à Saint-Thomas et l'aéroport Henry Rohlsen à Sainte-Croix. Un projet en cours d'agrandissement de l'aéroport de Sainte-Croix verra la construction d'un nouveau terminal et d'une nouvelle tour de contrôle et le prolongement de la piste d'atterrissage (de 2 300 à 3 000 mètres). Selon le Gouverneur, M. Turnbull, le terminal est virtuellement achevé, alors que la deuxième piste sera finie en juillet 2002. Cela permettra aux avions gros porteurs venus de la côte ouest des États-Unis, du Canada, de l'Europe et de l'Amérique du Sud d'atterrir directement à Sainte-Croix.

E. Services publics de distribution d'électricité et d'eau et assainissement

34. L'électricité est produite par des centrales thermiques à partir de combustibles importés. La Water and Power Authority (WAPA) dessert environ 47 000 abonnés. Les principales centrales électriques

se trouvent à Saint-Thomas et à Sainte-Croix, avec une centrale d'appoint à Saint-John. Le courant électrique transmis à 13 800 volts triphasé à 60 hertz est distribué dans tout le territoire. Selon le Gouverneur, l'une des principales réalisations de son office en 2002 a consisté à réduire sensiblement la dette que le Gouvernement central doit depuis sept ans à la WAPA pour les fournitures d'eau et d'énergie électrique. En 2001, la WAPA a achevé plusieurs projets d'atténuation des catastrophes financés par la Federal Emergency Management Authority pour garantir l'approvisionnement des hôpitaux et des aéroports en énergie en situation d'urgence.

35. Les réserves en eau douce des îles étant limitées, l'eau salée est largement employée pour toutes les utilisations non ménagères, y compris la lutte contre les incendies et l'évacuation des eaux usées. La Water and Power Authority dessale l'eau et recueille les eaux pluviales pour l'utilisation ménagère. L'usine de dessalement sise à Saint-Thomas a une production d'environ 16 000 mètres cubes par jour. Des puits, notamment à Sainte-Croix, permettent de couvrir le reste des besoins en eau douce. En raison du coût élevé de l'eau, la consommation quotidienne moyenne est d'environ 180 litres par personne, soit près du tiers de la moyenne américaine.

36. Il est urgent de moderniser le système d'évacuation des déchets du territoire. Aux dires du Gouverneur, les sites d'enfouissement regorgent de déchets, les installations d'égouts sont vétustes, les pannes fréquentes et le territoire enfreint régulièrement les directives fédérales en matière d'environnement, au prix de lourdes amendes. La Federal Aviation Authority a ordonné la fermeture d'ici à décembre 2002 du site d'enfouissement de déchets « Anguilla » de Sainte-Croix – situé à proximité de l'aéroport Henry E. Rohlsen – en raison du danger que représentent pour les avions les oiseaux détritiques et les feux de décharge. Le Directeur exécutif de la Port Authority a déclaré que le territoire risquait de perdre plusieurs millions de dollars de fonds fédéraux et de voir l'aéroport fermé si la date butoir n'était pas respectée, résultat qui paraît inévitable conformément aux informations parues récemment dans la presse²⁶. Le système défectueux d'évacuation des eaux usées dont une grande partie, selon la presse, est inexploitable ou au bord de la ruine et déverse souvent des eaux usées non traitées dans la mer des Caraïbes, soulève également des inquiétudes. Le Département des

travaux publics du territoire et la Environmental Protection Agency des États-Unis continuent leurs efforts visant à améliorer le système d'évacuation et de gestion des déchets de manière à ce qu'il réponde aux normes environnementales. Une usine moderne de traitement des eaux usées a été ouverte à Saint-John et on est en train de construire une installation à Mangrove Lagoon pour remplacer les usines archaïques plus petites situées à l'extrémité est de Saint-Thomas. La proposition du gouvernement du territoire tendant à créer une installation de gestion intégrée des déchets solides en tant que source d'énergie d'eau à Sainte-Croix est restée lettre morte, la WAPA ayant décidé que la technologie de gazéification nécessaire à cet égard n'était pas rentable. Le Gouverneur continue de penser que ce projet demeure la solution la plus viable pour répondre aux besoins du territoire en matière de déchets et d'énergie.

V. Questions militaires

37. Selon les derniers renseignements fournis par la Puissance administrante (voir A/AC.109/2014, par. 19), la Marine des États-Unis a, dans les îles, une station d'étalonnage radar et sonar, ainsi que les services centraux de son installation de poursuite sous-marine. Il y a également, à Saint-Thomas, des centres permanents de recrutement et une station de gardes-côtes. La Garde nationale du territoire est dirigée par un général adjoint nommé par le Président des États-Unis. Les derniers mois, elle a été déployée aux deux aéroports du territoire pour renforcer la sécurité²⁷. Les navires des États-Unis et de leurs alliés continuent de faire relâche aux îles.

VI. Situation sociale

A. Travail

38. Les employeurs des îles Vierges américaines doivent se conformer à la législation du travail, tant fédérale que territoriale, concernant le salaire minimum, les heures ouvrées, les normes de sécurité et d'hygiène industrielles, ainsi que les cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage. Les derniers chiffres pour 1999 reflètent un taux de chômage de 4,9 %²⁸. En mars 2002, le Président des États-Unis a signé une loi relative à la création d'emplois et à l'assistance aux travailleurs qui porte la durée des

allocations-chômage de 26 à 39 semaines. On a également signé un accord avec le Département du travail des États-Unis pour garantir que le territoire puisse puiser dans les fonds fédéraux d'allocations-chômage²⁹.

39. En 1997, le Gouvernement fédéral et les autorités du territoire employaient à eux deux 13 800 personnes, soit environ le tiers de tous les emplois civils du territoire. Dans le cadre des mesures prises pour remédier aux graves problèmes de finances publiques que connaît le territoire, et conformément à l'accord conclu en 1999 entre le gouvernement du territoire et le Département de l'intérieur, les états de paie du gouvernement devaient être réduits de 5 % par an pendant cinq ans. En janvier 2002, dans sa déclaration sur la situation du territoire, le Gouverneur a signalé des réductions dans toutes les trois branches du gouvernement et dans les agences indépendantes (voir par. 15) et a déclaré que la main-d'oeuvre employée par les services publics était tombée d'un tiers de l'emploi total à moins de 27 % en 2002. Selon le Gouverneur, une politique favorable aux milieux d'affaires a permis cette restructuration sans effet négatif sur l'emploi total. Grâce notamment à la croissance observée dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics et dans la production manufacturière, le secteur privé a créé plus de 1 300 emplois par rapport à 2000, provoquant un accroissement de l'emploi total de 46 400 à 47 500.

40. En outre, le Gouverneur a signalé qu'en 2001, l'Office of Collective Bargaining s'était employé à régler nombre de conflits du travail graves, dont la majorité étaient le résultat de « plusieurs années de dépenses impulsives et d'une mauvaise planification financière ». L'Office a mis en oeuvre avec succès 13 contrats dans le secteur public, portant sur 4 200 employés et retraités de l'État, ainsi que de nouveaux contrats avec les infirmières, les procureurs adjoints, le personnel enseignant et le syndicat de la police.

B. Éducation

41. L'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants âgés de 5 ans et demi à 16 ans. Selon la Puissance administrante, les installations sont mal entretenues et le vandalisme pose un problème constant. Conformément aux données du recensement de 2000, publiées en février 2002, le nombre d'enfants de plus de 3 ans scolarisés s'élevait à 32 119, dont

52,5 % fréquentaient l'école élémentaire, 23,2 % l'école secondaire et 9 % faisaient des études universitaires ou postuniversitaires. Conformément au recensement, 60,6 % de la population âgée de plus de 25 ans ont achevé des études secondaires, alors que 16 % ont des diplômes de bachelier ou des diplômes supérieurs.

42. L'Université des îles Vierges, avec des campus à Saint-Thomas et à Sainte-Croix, dispense un enseignement de gestion, de sciences humaines, de sciences sociales et de formation des maîtres, ainsi que des formations professionnelles en comptabilité, gestion commerciale, secrétariat, soins infirmiers, criminalistique et administration. En janvier 2002, le Sénat du territoire a adopté une loi portant création du parc de recherche et de technologie de l'Université. Les partisans de cette initiative affirment qu'elle apportera des fonds de recherche, aidera l'économie déprimée de l'île et permettra aux jeunes habitants de l'île de poursuivre leur carrière dans le territoire³⁰.

43. En ce qui concerne le niveau des écoles publiques du territoire, les résultats pour les principales matières des élèves de la quatrième année sont inférieurs à la moyenne nationale, conformément aux tests organisés par le National Center for Education Statistics dans l'ensemble des États-Unis. Selon la presse, conformément aux résultats des tests qui reflètent le niveau atteint en mathématiques et en sciences par les élèves de quatrième année et huitième année dans l'ensemble des États-Unis, les résultats des élèves de quatrième année (seule année pour laquelle les résultats des écoles publiques des îles Vierges sont disponibles) figurent à l'avant-dernière place des 45 États et autres juridictions; seuls les résultats des Samoa américaines sont plus faibles³¹. Conformément aux tests analogues qui mesurent l'aptitude à lire et à écrire, le territoire est également au-dessous de la moyenne nationale³².

44. Dans sa déclaration sur la situation du territoire de janvier 2002, le Gouverneur a affirmé que l'éducation figurait au premier rang des priorités de son administration. Il s'est inquiété de la possibilité de ce que trois des écoles secondaires du territoire puissent perdre leur accréditation auprès de la Middle States Association of Colleges and Schools. À ce propos, le Commissaire à l'éducation et les provideurs ont rencontré l'association en février 2002 pour lancer un recours contre la perte d'accréditation annoncée et se sont engagés à apporter des améliorations dans

quatre domaines de préoccupation : gestion locale, taux de présence des élèves, taux de présence des enseignants et création d'une réserve d'enseignants remplaçants. Une décision finale sur la question est prévue au 1er mai 2002³³. Plus généralement, le Département de l'éducation du territoire met l'accent sur la satisfaction des exigences des autorités fédérales en matière de gestion financière, de pratiques de recrutement et d'achats afin de préserver le versement des 26 millions de dollars de fonds fédéraux pour l'éducation reçus chaque année³⁴.

45. Malgré les difficultés énumérées ci-dessus, le Gouverneur a également noté, dans sa déclaration, plusieurs succès en matière d'éducation en 2001, dont le recrutement réussi de nouveaux enseignants (dont 80 % diplômés de l'Université des îles Vierges), la création d'un programme de maîtrise en psychologie scolaire, l'ouverture d'une école secondaire virtuelle permettant aux étudiants de suivre des cours en ligne et le rétablissement du programme pour enfants doués de la quatrième à la sixième année. En outre, la réussite des négociations entre le Département de l'éducation et l'American Federation of Teachers a abouti à deux contrats prévoyant des augmentations de traitement en 2001, et on a nettement progressé en matière d'amélioration des installations et locaux scolaires. Enfin, le Gouverneur a signalé que l'adoption récente de la loi fédérale intitulée « Aucun enfant n'est laissé derrière » augmenterait sensiblement l'assistance fédérale aux territoires et autoriserait la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de faciliter la réforme de l'éducation.

46. À l'heure où le présent document est rédigé, la loi sur l'éducation publique de 2002 est toujours à l'examen au sein de l'Assemblée législative. Proposée par deux sénateurs, elle propose de transférer la gestion des écoles publiques du Département de l'éducation à un Conseil scolaire élu de neuf personnes. D'après la presse, le Commissaire à l'éducation aurait émis des doutes sur l'utilité de la nouvelle structure³⁵.

C. Santé publique

47. L'hôpital Roy L. Schneider de Saint-Thomas, d'une capacité de 169 lits, fournit des services polyvalents. L'hôpital Governor Juan F. Luis de Sainte-Croix a une capacité de 120 lits. Il existe également une clinique privée de 16 lits à Sainte-Croix. Bien que tous les hôpitaux soient placés sous l'autorité du

Ministère de la santé, des dispositions législatives adoptées en 2000 ont instauré un régime d'administration semi-autonome pour les principaux hôpitaux. Les membres de la Commission sénatoriale du territoire chargée de la santé et des hôpitaux ont rencontré les administrateurs des hôpitaux en février 2001, avant les débats du Sénat sur ce sujet, et ont annoncé que la première année de semi-autonomie avait donné de très bons résultats. Conformément à des informations parues dans la presse, en juillet 2001, l'hôpital Juan F. Luis à Sainte-Croix a obtenu d'excellentes notes et l'accréditation préliminaire de la Joint Commission on Accreditation of Healthcare Organizations (organisation indépendante qui évalue les centres de santé pour l'ensemble des États-Unis). L'accréditation auprès de cet organisme permet aux hôpitaux de demeurer éligibles pour des fonds Medicare et attire les organismes charitables, des donateurs et des professionnels hautement qualifiés. Par ailleurs, un simulacre d'enquête organisé dans l'hôpital Roy L. Schneider à Saint-Thomas a amené les consultants et la direction de l'hôpital à décider que de nombreuses améliorations restaient à faire avant que l'on puisse solliciter l'inspection par cette commission³⁶.

48. En janvier 2002, le Gouverneur, M. Turnbull, a signalé que le Département de la santé des îles Vierges avait réglé plusieurs problèmes de santé en 2001, y compris la menace de contamination par la maladie du charbon. Nonobstant la menace du bioterrorisme, le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) demeure le problème de santé publique le plus grave. En 1999, le territoire a reçu pour la première fois du Département fédéral de la santé et des affaires sociales des subventions pour ouvrir plus largement aux personnes atteintes de cette maladie l'accès aux services d'appui et aux médicaments. En juin 2000, on avait signalé 470 cas de sida sur le territoire. Conformément à VICARE, organisme de soutien aux malades du sida, les îles Vierges accuseraient, d'après les dernières statistiques de fin 2000, le cinquième taux le plus élevé de nouveaux cas de sida enregistré dans le pays et l'un des plus élevés parmi les femmes aux États-Unis³⁷. Le Gouverneur a signalé à cet égard que le programme STD/HIV/TB (maladies vénériennes, VIH/sida et tuberculose) du Département de la santé avait reçu des fonds supplémentaires et recruté du nouveau personnel formé en matière de maladies infectieuses. Ce programme, financé par la seule subvention fédérale

qui n'exige pas des fonds de contrepartie locaux, fournit des services aux enfants, aux adolescents, aux femmes et aux familles touchées par le VIH.

49. Le Gouverneur a également signalé que les progrès continuent en matière de programmes de santé ordinaires. En utilisant les fonds obtenus moyennant des émissions d'obligations pour un montant de 21 millions de dollars liés au règlement d'une plainte contre l'industrie du tabac, on commencerait prochainement la construction d'une nouvelle unité cardiaque de sept lits à l'hôpital Governor Juan F. Luis et un centre moderne de traitement du cancer à l'hôpital Roy L. Schneider. Ces nouvelles installations permettraient de traiter de nombreuses maladies graves à l'intérieur du territoire plutôt qu'à l'extérieur. D'autres projets d'équipement concernaient la rénovation de l'hôpital psychiatrique Elda Schultenbrandt, la réparation du complexe Charles Harwood de Sainte-Croix et de la clinique Morris F. de Castro à Saint-John, ainsi que la Division des statistiques de l'état civil de l'ancien hôpital municipal. En outre, en 2001, les services d'urgence ont acquis deux nouvelles ambulances.

D. Droits de la personne et questions connexes

50. Plus de 3 000 agriculteurs noirs des îles Vierges américaines ont intenté en 1997 une action collective en justice contre le Département de l'agriculture des États-Unis pour traitement discriminatoire des agriculteurs noirs dans l'octroi des prêts. En janvier 1999, le Département est parvenu à un règlement à l'amiable avec les agriculteurs, acceptant de verser 50 000 dollars à chaque agriculteur et de pardonner leur dette envers le Département. En janvier 2000, des résidents de Sainte-Croix ont intenté une vaste action collective en justice contre le Département de l'agriculture des États-Unis, alléguant que son Bureau de développement rural avait systématiquement recours à ces pratiques discriminatoires contre les Noirs et les Latino-Américains qui tentaient de bénéficier des programmes de prêts et de subventions au logement. Une fois de plus, le Département de l'agriculture a réglé la plainte à l'amiable en acceptant de payer à chaque participant 50 000 dollars et d'éponger ses dettes. En outre, on a déposé au nom de chacun d'entre eux 12 500 dollars auprès de l'Internal Revenue Service (IRS) contre toute obligation fiscale découlant

de ces 50 000 dollars. Comme les habitants des îles paient leurs impôts aux Virgin Islands Revenue Bureau et non au IRS, le Gouvernement fédéral n'a pas versé la totalité de la somme. En avril 2001, le délégué Christensen a demandé au Département de la justice d'accélérer les paiements. D'après la presse, il estime que cette démarche apporterait au Trésor des îles Vierges un montant situé entre 325 000 et 625 000 dollars en revenus fiscaux³⁸.

E. Criminalité et prévention

51. La forte criminalité dans les îles Vierges américaines constitue un sujet de préoccupation. Selon le rapport du Federal Bureau of Investigation (Bureau fédéral d'enquêtes) concernant la criminalité, le territoire a enregistré en 2001 30 homicides, soit un taux par habitant qui est le quintuple du taux moyen aux États-Unis. Le Gouvernement a reconnu que ce taux de criminalité élevé entrave les efforts visant à développer le tourisme et à redresser l'économie. En 2001, le Sénat a adopté une législation renforçant les sanctions pénales appliquées aux auteurs de délits graves arrêtés en possession d'armes à feu illégales et les procureurs locaux se sont associés aux efforts déployés par l'Attorney General's Office des États-Unis aux fins de l'application d'une nouvelle initiative intitulée « Project Exile » visant à éliminer les armes illégales dans le territoire. En novembre 2001, le Gouverneur a nommé un nouveau chef de police et lui a donné l'ordre de diminuer de 20 % le taux de la criminalité violente. D'après les informations fournies, le nouveau chef s'efforce d'améliorer les rapports de la police avec les résidents qu'il a incités à communiquer les renseignements dont ils pourraient disposer sur la violence des bandes criminelles et sur les armes illégales³⁹. Dans son message de janvier 2002 sur la situation du territoire, le Gouverneur a indiqué que des dispositions étaient prises pour doter la police de nouveaux effectifs (formation de nouvelles recrues et recours aux services d'agents de police en retraite) et de nouveaux équipements (acquisition de nouveaux véhicules) et persuader le Congrès de prévoir une allocation spéciale pour l'acquisition de nouveaux équipements. Le Gouverneur s'est déclaré consterné par l'augmentation de la criminalité dont étaient victimes les passagers de bateaux de croisière et a annoncé la création d'une équipe spéciale visant à lutter contre la criminalité, qui organiserait des patrouilles le long des plages et dans les principales

villes et coordonnerait la communication d'informations en collaboration avec les associations de taxis. D'autre part, le Gouverneur a vivement déploré l'incidence trop élevée des viols et de la maltraitance à l'égard des enfants, et de la violence domestique qui constituait un cancer social contre lequel l'ensemble de la société devait lutter.

52. Il existe à Sainte-Croix un établissement correctionnel pour adultes. En mars 1999, un tribunal fédéral américain a ordonné à l'administration locale de remédier au surpeuplement des prisons locales. La population carcérale du territoire était alors de 308 personnes. En outre, 192 prisonniers étaient détenus dans des prisons situées à l'extérieur du territoire, mesure qui visait à réduire le surpeuplement. En février 2001, l'achèvement des travaux d'agrandissement de la Golden Grove Prison s'élevant à 26 millions de dollars a permis le retour de 146 détenus incarcérés aux États-Unis jusqu'à cette date. À la suite d'un accord conclu entre le gouvernement du territoire et l'État de Virginie, les condamnés coupables des crimes les plus graves sont demeurés incarcérés dans des prisons américaines. Le Gouverneur a également signalé que les négociations engagées pour obtenir l'annulation d'une dette de 10 millions de dollars contractée à l'égard du Federal Bureau of Prisons par suite de l'incarcération de prisonniers du territoire avaient progressé.

53. Selon le gouvernement et les autorités de la police, le transit de drogues illicites par le territoire est à l'origine de la majeure partie de la criminalité. La presse locale a fait état des estimations du Drug Enforcement Agency des États-Unis selon lesquelles 30 à 40 % de la cocaïne destinée à l'Amérique du Nord transitent par les Caraïbes⁴⁰. En 1994, les îles Vierges américaines et Porto Rico ont été déclarées zones de trafic intense de drogues par l'Office of National Drug Control Policy (il s'agit de zones considérées comme d'importantes plaques tournantes de ce trafic entre l'Amérique du Sud et les États-Unis). En août 2001, l'Attorney General des îles Vierges américaines a assumé la présidence de l'Équipe spéciale chargée de la surveillance de cette zone et présidé le Conseil d'administration composé de 20 membres représentant les organismes locaux et fédéraux du territoire et de Porto Rico chargés de l'application des lois. La mission de l'Équipe spéciale est de réduire le trafic clandestin et la vente de drogues et d'armes, le

blanchiment de l'argent et la criminalité violente qui y est associée.

VII. Environnement

A. Protection des ressources naturelles

54. Selon le rapport sur l'état de l'environnement de la région 2 de l'Environmental Protection Agency (EPA) publié en 1998, l'écosystème des îles des Caraïbes est menacé non seulement par des catastrophes naturelles telles que les cyclones, mais aussi par les conséquences des activités humaines, notamment le traitement insuffisant des eaux usées, l'abandon de cultures sur des terrains de grandes superficies et le déboisement, la surexploitation des ressources halieutiques ainsi que les activités liées au tourisme. Or, la protection de l'écosystème est indispensable si l'on veut préserver le tourisme. La division de l'EPA a un bureau à Saint-Thomas, ce qui lui permet de collaborer à la fois avec les organismes fédéraux et locaux pour lutter contre des problèmes chroniques tels que la dégradation de l'écosystème et les décharges d'ordures illicites ainsi que les conséquences catastrophiques des cyclones. L'évacuation des déchets solides et des eaux usées porte gravement atteinte à l'environnement dans le territoire (voir par. 36). De plus, la protection des récifs comme ceux existant dans la baie de la Salt River à Sainte-Croix contre les eaux de ruissellement dépend de l'existence de mangroves et d'algues marines le long de la côte. Deux organismes (une division du Ministère du commerce des États-Unis (National Oceanic and Atmospheric Administration) et l'EPA) financent les activités de surveillance de l'environnement. En 2001, l'Université des îles Vierges américaines a achevé l'élaboration d'un atlas de données concernant le territoire qui servira de modèle pour l'évaluation de l'état des petits écosystèmes tropicaux.

55. En janvier 2001, quelques jours avant l'expiration de son mandat, le Président Clinton a signé une proclamation visant à protéger un récif de corail des îles Vierges situé dans les terres immergées au large de Saint-John et à créer ainsi un nouveau « parc national ». Cette décision tend à renforcer la protection du parc national des îles Vierges créé en 1956 dont la superficie a été accrue en 1962⁴¹. Cette zone qui s'étend sur environ 4 850 hectares, au large de Saint-John, a porté la superficie totale du parc national de

Buck Island Reef, au large de Sainte-Croix, à environ 7 285 hectares. Selon les articles parus dans la presse, cette décision a suscité une controverse dans le territoire, en particulier parmi les pêcheurs professionnels qui font valoir que l'interdiction de pêcher et de jeter l'ancre dans cette zone porte atteinte à leurs moyens de subsistance. Un plan de gestion des ressources doit être établi par l'administration du parc national d'ici deux ans pour le parc de Buck Island et d'ici trois ans pour celui de Saint-John. Le représentant des îles Vierges à la Chambre des représentants s'emploie à obtenir que le General Accounting Office rende un avis juridique sur la propriété des terres submergées de la zone protégée⁴².

B. Réduction des effets des catastrophes naturelles

56. Les îles Vierges américaines, situées dans une zone à risque sismique, subissent en outre des cyclones et des inondations. La Federal Emergency Management Agency (FEMA) collabore avec la Virgin Islands Territorial Emergency Management Agency (VITEMA) pour mettre en place sur le territoire des programmes visant à réduire les risques, s'y préparer, y répondre et réparer les dégâts éventuels. Néanmoins, le coût des réparations des dégâts occasionnés aux habitations, aux entreprises, aux services publics et aux immeubles à usage commercial par les cyclones Hugo (1989), Marilyn (1995) et, plus récemment, Georges (1998) et Lenny (1999), continue de poser au territoire des problèmes d'ordre budgétaire et financier, en dépit de l'aide fédérale accordée aux îles sous forme de subventions ou de prêts et du versement de près de 500 millions de dollars des États-Unis par la FEMA entre 1995 et 2000. Le gouvernement du territoire a réglé la question des prêts accordés par les États-Unis pour couvrir les dégâts provoqués par le cyclone Hugo et s'emploie à obtenir des dispositions analogues pour les prêts accordés à la suite du cyclone Marilyn (voir par. 17). En juin 2000, le Government Operations Committee du Sénat des États-Unis a approuvé un projet de loi prévoyant d'inclure les îles Vierges dans l'Emergency Management Assistance Compact (EMAC). Ce programme d'entraide donne à chacun des membres accès à l'assistance des autres États ou territoires membres en cas de catastrophe naturelle, en plus de l'assistance fournie par la FEMA. En 2001, les îles Vierges américaines n'ont pas eu à faire face à des tempêtes ou à des cyclones tropicaux⁴³.

VIII. Statut futur du territoire

57. Depuis le référendum de 1993, aucune décision notable n'a été prise quant au statut politique du territoire. Seuls 27,4 % des électeurs inscrits avaient participé au vote (dont 80,3 % qui s'étaient prononcés en faveur du statut en vigueur, 14,2 % pour l'intégration complète du territoire aux États-Unis et 4,8 % pour la fin de la souveraineté des États-Unis). Le résultat n'avait pas été jugé valable, le nombre de votants étant inférieur au taux de participation de 50 % requis.

A. Position du gouvernement du territoire

58. Le représentant du gouvernement des îles Vierges américaines, M. Carlyle Corbin, a pris la parole le 2 juillet 2001⁴⁴ à la 9e séance du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Intervenant sur le point de l'ordre du jour à l'examen (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées), il a déclaré que sur les 14 institutions spécialisées examinées en 1998, sept d'entre elles avaient révisé leurs procédures de manière à assouplir les conditions d'admission des territoires non autonomes en qualité de membre associé en vue de leur permettre de participer à leurs travaux. Sur les sept autres institutions, aucune d'entre elles n'avait pris de dispositions analogues depuis lors. Certaines institutions spécialisées du Conseil économique et social ne considéraient pas que l'application de la Déclaration relevait de leur mandat. Il était manifeste que les recommandations formulées à maintes reprises par le Comité spécial depuis plusieurs décennies étaient restées lettre morte. Il importait de modifier cet état de choses et de prendre des dispositions visant à obtenir que les institutions appliquent la Déclaration dans le cadre de leurs activités. Les représentants de ces institutions n'occupaient jamais le siège qui leur était réservé aux réunions du Comité spécial.

59. Le représentant du gouvernement des îles Vierges américaines a fait observer que l'octroi aux territoires non autonomes du statut de membre associé des commissions économiques régionales leur permettait

de participer aux conférences mondiales, comme tel avait été le cas de 1992 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) à 1999 (session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux petits États insulaires en développement). Tout en étant reconnaissant aux États des Caraïbes et du Pacifique, au Groupe des 77 et à la Chine, ainsi qu'à d'autres États qui ont appuyé la participation des territoires non autonomes aux conférences mondiales, M. Corbin note qu'ils n'ont pas toujours pu y participer dans la même mesure, à l'exception toutefois de la session extraordinaire récente de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida. Il aurait été très utile de les tenir informés des travaux préparatoires et seuls les rapports du Secrétaire général leur ont été communiqués. Enfin, M. Corbin a fait valoir que les territoires non autonomes devaient pouvoir bénéficier de toute la gamme des activités du système des Nations Unies pour qu'ils soient en mesure de parvenir à l'autonomie complète et d'assurer leur développement économique et social.

B. Position de la Puissance administrante

60. Dans la déclaration qu'il a faite à la 82e séance de l'Assemblée générale le 10 décembre 2001⁴⁵, le représentant des États-Unis a déclaré que les États-Unis appuyaient sans réserve les pays qui avaient opté pour l'indépendance et qu'ils se félicitaient de collaborer avec eux dans le respect de l'égalité et de la souveraineté. De même, les États-Unis appuyaient sans réserve le droit des peuples des territoires non autonomes n'ayant pas opté pour l'indépendance à jouir d'une autonomie complète si tel était leur souhait. Les États-Unis réaffirmaient qu'ils respectaient leurs droits à opter pour l'intégration ou la libre association. Étant donné la grande diversité des peuples, des territoires et des contextes politiques, les États-Unis considéraient qu'il n'existait pas de norme unique de décolonisation applicable à tous les territoires et ils priaient tous les États Membres de respecter le choix fait par les habitants des territoires non autonomes.

61. Les États-Unis ne pouvaient donc appuyer le projet de résolution relatif à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le projet de résolution était conçu en fonction d'une norme unique de décolonisation. On pouvait en effet douter de l'emploi

du terme « non autonome » à propos des habitants d'un territoire qui avait élaboré sa propre constitution, qui avaient élu leurs représentants, étaient représentés à Washington et avaient choisi leur propre forme de développement économique. En outre, les États-Unis ne pouvaient considérer que les activités militaires et la présence de bases dans les territoires non autonomes portaient préjudice aux droits et intérêts des habitants de ces territoires, comme l'impliquait le projet de résolution. Les États-Unis ne sauraient appuyer un libellé qui portait atteinte au droit souverain du gouvernement de planifier ses activités militaires en fonction de ses intérêts nationaux en matière de sécurité.

C. Décision de l'Assemblée générale

62. Le 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 56/72 dont la section XI concerne les îles Vierges américaines. Elle y a, entre autres dispositions, prié la Puissance administrante, compte tenu des vues exprimées par la population du territoire dans le cadre d'un processus démocratique, de tenir le Secrétaire général informé des vœux et aspirations de la population quant à son statut politique futur; de continuer à aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'était fixés dans les domaines politique, économique et social; de faciliter, selon qu'il conviendra, la participation du territoire aux travaux de diverses organisations, notamment de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, de la Communauté des Caraïbes et de l'Association des États des Caraïbes. L'Assemblée s'est déclarée préoccupée par le fait que le territoire, déjà fortement endetté, avait dû emprunter 21 millions de dollars des États-Unis à une banque commerciale pour financer l'exécution de son programme d'élimination du bogue de l'an 2000, et a demandé que le programme élaboré à cette fin par l'Organisation des Nations Unies soit mis à la disposition des territoires non autonomes. L'Assemblée a noté que les élections générales tenues dans le territoire en novembre 1998 avaient entraîné une passation des pouvoirs qui s'était déroulée sans heurt. Elle s'est déclarée préoccupée par le fait que le gouvernement du territoire était confronté à de graves problèmes budgétaires, ce qui avait porté le montant cumulatif de la dette à plus d'un milliard de dollars. Elle s'est félicitée des mesures prises par le gouvernement nouvellement élu du territoire pour faire

face à la crise, notamment de l'adoption d'un plan fonctionnel et financier stratégique quinquennal, et a demandé à la Puissance administrante de fournir toute l'assistance requise par le territoire pour atténuer la crise financière, notamment en prenant des mesures d'allègement de sa dette et en lui accordant des prêts. Enfin, l'Assemblée a noté que le rapport de 1994 de la Commission des îles Vierges américaines sur le statut et les relations fédérales avait invalidé, du fait du nombre insuffisant de votants, les résultats du référendum de 1993.

Notes

- ¹ Les informations qui figurent dans le présent document de travail proviennent de renseignements fournis au Secrétaire général par le Gouvernement des États-Unis, d'Amérique, ainsi que de textes publiés.
- ² Département de l'intérieur des États-Unis, Bureau des affaires insulaires, Plan stratégique 2000-2005.
- ³ Census Bureau des États-Unis, communiqué de presse, 3 juillet 2001.
- ⁴ *St. Thomas Source*, 2 juillet 2001.
- ⁵ *St. John Source*, 28 janvier 2002.
- ⁶ *Virgin Islands Daily News*, 28 août 2001.
- ⁷ Renseignements fournis par le Bureau de la déléguée des îles Vierges américaines au Congrès.
- ⁸ Voir <www.senate.gov.vi/Bill>.
- ⁹ Actes du Congrès des États-Unis, consultés à l'adresse : <<http://thomas.loc.gov>>.
- ¹⁰ *St. Thomas Source*, 20 juillet 2002.
- ¹¹ Voir <www.gov.vi/state>.
- ¹² Bureau de la représentante du territoire Mme Donna Christian-Christensen, Highlights for the Hill, printemps 2001.
- ¹³ *St. Thomas Source*, 10 et 11 octobre 2000.
- ¹⁴ *Ibid.*, 6 octobre 2001.
- ¹⁵ *Ibid.*, 7 mars 2002.
- ¹⁶ [Central Intelligence Agency] [États-Unis d'Amérique]: The World Factbook.
- ¹⁷ *St. Thomas Source*, 3 octobre 2001.
- ¹⁸ Voir <www.hess.com/hovensa>.
- ¹⁹ Voir <www.wsta.com>, 31 janvier 2002.
- ²⁰ *St. Croix Source*, 26 janvier 2002.
- ²¹ *St. Thomas Source*, 23 décembre 2001.
- ²² Organisation de coopération et de développement économiques, Progrès dans l'identification et l'élimination des pratiques fiscales dommageables, juin 2000.
- ²³ *St. Thomas Source*, 26 juin 2000.
- ²⁴ *Virgin Islands Daily News*, 13 mars 2002.
- ²⁵ *St. Thomas Source*, 19 septembre 2001.
- ²⁶ *Virgin Islands Daily News*, 5 mars 2002.
- ²⁷ *St. Thomas Source*, 2 octobre 2001.
- ²⁸ [Central Intelligence Agency] [États-Unis d'Amérique]: The World Factbook.
- ²⁹ *Virgin Islands Daily News*, 11 mars 2002.
- ³⁰ *St. Thomas Source*, 1er février 2002.
- ³¹ *Ibid.*, 29 novembre 2001.
- ³² Voir <www.nces.ed.gov/naep3/states/profile>.
- ³³ *Virgin Islands Daily News*, 5 mars 2002.
- ³⁴ *St. Thomas Source*, 7 février 2002.
- ³⁵ *Ibid.*, 5 février 2002.
- ³⁶ *Virgin Islands Daily News*, 6 juillet 2001.
- ³⁷ *Ibid.*, 11 mars 2002.
- ³⁸ *St. Thomas Source*, 30 avril 2001.
- ³⁹ *Ibid.*, 3 janvier 2002.
- ⁴⁰ *Ibid.*, 9 août 2001.
- ⁴¹ Bureau de presse de la Maison Blanche, 17 janvier 2001.
- ⁴² *St. Thomas Source*, 20 novembre 2001.
- ⁴³ *Ibid.*
- ⁴⁴ Voir A/AC.109/2001/SR.9.
- ⁴⁵ A/56/PV.82.